

LUNDI 7 OCTOBRE 2019

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue à la salle communautaire au 2451, rue Camirand, à Sainte-Angèle-de-Prémont, le 7 octobre deux mille dix-neuf (2019), à dix-neuf heures (19 h.)

À laquelle sont présents, madame la Mairesse Barbara Paillé,

Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers :

| | | |
|---------------------|-------------|---------|
| Marie-Claude Lafond | Siège no. 1 | Absente |
| Doris Jetté | Siège no. 2 | |
| Julie Bibeau | Siège no. 3 | Absente |
| Murielle L. Lessard | Siège no. 4 | |
| Denis Bergeron | Siège no. 5 | |
| Georges Lysight | Siège no. 6 | |

Tous membres du conseil formant quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à dix-neuf heures (19 h), sous la présidence de madame Barbara Paillé, mairesse.

Monsieur Jean Charland, directeur général, ainsi que madame Isabelle Plante, directrice générale adjointe sont présents à la séance.

194-10-19 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 septembre 2019.
3. Correspondance :
 - 1) Cercle de Fermières Sainte-Angèle-de-Prémont.
 - 2) Ministère des Transports : Subvention pour les chemins.
 - 3) Isabelle Bordeleau : Réseau bornes électriques.
4. PÉRIODE DE QUESTIONS
5. ADMINISTRATION
 - 1) Adoption des dépenses de septembre 2019
 - 2) Rapport du directeur général sur les recettes et dépenses au 30 septembre 2019.
 - 3) Dépôt du rapport du sec-tres conformément à l'article 176.4 CM.
 - 4) Photocopies pour les organismes.
 - 5) Soumissions pour rampes de galeries
 - 6) Moisson Mauricie : demande d'aide financière
 - 7) Fondation Canadienne Jeunesse : demande de colportage.
 - 8) Transferts de postes budgétaires.
 - 9) Recommandation de paiement pour rampe d'accès pour personne à mobilité réduite.
 - 10) Bureau municipal : Demande d'appel d'offre pour la conciergerie.
 - 11) MRC de Maskinongé : Projet PSPS.
 - 12) Fermeture du bureau municipal pour formation.
6. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 1) Protocole de déploiement des ressources pour l'entente hors réseau.
 - 2) Rencontre régionale avec les élus et dirigeants municipaux.

- 3) Résolution relative à la constitution d'un comité municipal de sécurité civile.
 - 4) Résolution municipale relative à la nomination d'un responsable de la préparation aux sinistres.
 - 5) Résolution constituant l'organisation municipale de la sécurité civile.
7. TRANSPORT/VOIRIE
- 1) Dépanneur 350 : Lumière de rue.
8. URBANISME
- 1) Adoption du second projet de règlement de zonage.
9. ENVIRONNEMENT
- 1) Soumissions pour les compteurs d'eau.
 - 2) Régie d'Aqueduc : Adoption du budget 2020.
 - 3) OBVRLY : Résultat préliminaire des relevés sanitaires.
 - 4) Embauche d'une personne responsable du traitement des eaux usées.
10. LOISIRS ET CULTURE ET POLITIQUE FAMILIALE
- 1) Fête au Village : Bilan
 - 2) Réseau Biblio : Réinscription annuelle des membres.
 - 3) Sébastien Rochefort : Consultation publique municipale.
- 11) AFFAIRES NOUVELLES :
- 1) Rapport de la représentante de la Régie d'Aqueduc.
 - 2) Noel du Pauvre : Demande d'aide financière.
- 12) Période de questions
- 13) Clôture de la session

195-10-19

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 SEPTEMBRE 2019

Considérant que chacun des membres du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance du 3 septembre 2019.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le procès-verbal de la séance du 3 septembre 2019 tel que rédigé soit adopté.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

CORRESPONDANCE

196-10-19

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance du courrier ci-après décrit.

- 1) Cercle de Fermières de Sainte-Angèle-de-Prémont.
- 2) Ministère des Transports : Subvention pour les chemins.
- 3) Isabelle Bordeleau : Réseau bornes électriques.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

PÉRIODE DE QUESTIONS

ADMINISTRATION

197-10-19

ADOPTION DES DÉPENSES DE SEPTEMBRE 2019

Il est proposé par Madame la conseillère Doris Jetté appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont décrète le paiement des dépenses d'administration courantes représentées par les écritures numéros 201900368 à 201900427 inclusivement totalisant un montant de 81 588,58 \$ et les salaires de septembre telles que détaillées à l'annexe (A) ci jointe.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

198-10-19

RAPPORT DU SEC-TRÉS SUR LES RECETTES ET DÉPENSES AU 30 SEPTEMBRE 2019.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance du rapport

financier sur les activités financières de la municipalité pour la période du 01 janvier au 30 septembre 2019.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

199-10-19

DÉPÔT DU RAPPORT DU SEC-TRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 176.4 CM.

Considérant qu'en vertu de l'article 176.4 du Code municipal, le secrétaire-trésorier doit déposer deux états comparatifs;

Considérant que le premier compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant;

Considérant que le second compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant;

Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance du rapport des deux états comparatifs du secrétaire-trésorier et accepte le rapport.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

200-10-19

PHOTOCOPIES POUR LES ORGANISMES.

Considérant que les organismes du territoire de la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont ont besoin de photocopies;

Considérant que la plupart sont faites en couleur;

Considérant que le coût de l'impression à la Municipalité est de 0,069\$ par page;

Il est proposé par Madame la conseillère Doris Jetté appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont de charger aux organismes de la municipalité les photocopies peu importe la couleur au montant de 0,10 \$ chaque page.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

201-10-19

SOUSSIONS POUR RAMPES DE GALERIES.

Considérant la demande de soumissions pour l'installation de rampes de la galerie de la bâtisse municipale;

Considérant que la municipalité a reçu 2 soumissions :

- Rampes Deschênes : 9 498,97 \$ plus taxes
- Rampes et balcons Pichette : 8 478,00 \$ plus taxes

Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'octroyer le contrat pour l'installation de rampes des galeries à Rampes et balcons Pichette au montant de 8 478,00 \$ plus taxes.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

202-10-19

MOISSON MAURICIE : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance de la demande de contribution de Moisson Mauricie/Centre-du-Québec. D'autre part, le Conseil autorise le paiement de 309,12 \$ comme participation financière 2019.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

203-10-19

FONDATION CANADIENNE JEUNESSE : DEMANDE DE COLPORTAGE.

Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance de la demande de la Fondation canadienne Espoir jeunesse pour

obtenir un droit de passage pour la campagne de prévention et de sensibilisation auprès des jeunes. D'autre part, le conseil refuse de donner le droit d'accès en tout temps.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

204-10-19

TRANSFERTS DE POSTES BUDGÉTAIRES.

Il est proposé par Madame la conseillère Doris Jetté appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont autorise le transfert des postes budgétaires suivants :

| DE : | Débit | Crédit |
|--|--------------------|--------------------|
| 02-130-00-422 Assurance responsabilité | | 9,00 \$ |
| 02-320-00-521 Entretien des chemins | | 5 500,00\$ |
| 02-413-00-516 Location de machinerie | | 950,00 \$ |
| 02-702-30-459 Transport, bénévole, équipement | | 1 000,00 \$ |
| | | 7 459,00 \$ |
| À : | | |
| 02-130-00-451 Contrat service d'alarme | 9,00 \$ | |
| 02-320-00-141 Salaire régulier aide inspecteur | 1000,00\$ | |
| 02-320-00-525 Ent. Et rép. Véhicules | 500,00 \$ | |
| 02-320-00-529 Nettoyage de fossés | 4 000,00\$ | |
| 02-413-00-649 Pièces et accessoires | 950,00 \$ | |
| 02-702-30-519 Location de volumes | 1 000,00 \$ | |
| | 7 459,00 \$ | |

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

205-10-19

RECOMMANDATION DE PAIEMENT POUR RAMPE D'ACCÈS POUR PERSONNE À MOBILITÉ RÉDUITE.

Considérant la recommandation de paiement faite par l'ingénieur pour les travaux de rampe d'accès pour personne à mobilité réduite de l'hôtel de ville par Les entreprises Raymond Gagnon (2016) au montant de 8 335,69 \$ incluant les taxes.

Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance de la recommandation de paiement de la facture pour la rampe d'accès pour personne à mobilité réduite et autorise le paiement au montant 8 335,69 \$ à Les entreprises Raymond Gagnon (2016).

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

206-10-19

BUREAU MUNICIPAL : DEMANDE D'APPEL D'OFFRE POUR LA CONCIERGERIE.

Considérant que Madame Céline Coulombe nous a remis sa lettre de démission et ne veut plus faire l'entretien ménager à partir du 27 décembre 2019;

Considérant qu'il est devenu nécessaire de faire une demande d'appel d'offre pour la conciergerie;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont mandate le Directeur général et secrétaire-trésorier à effectuer une demande d'appel d'offre dans la population de Sainte-Angèle-de-Prémont pour l'entretien ménager des bureaux municipaux.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

207-10-19

MRC DE MASKINONGÉ : PROJET PSPS.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance du courriel de madame Isabelle Bordeleau de la MRC de Maskinongé concernant l'enveloppe pour la politique de soutien au projet structurants (PSPS).

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

208-10-19

FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR FORMATION.
Considérant que l'ADMQ offre une journée de perfectionnement sur l'arrivée en scène de l'Autorité des marchés publics et Jurisprudence en gestion municipale le mercredi 16 octobre 2019;

Considérant que le bureau devra être fermé pour la journée;

Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont autorise la dépense de l'inscription de Jean Charland et Isabelle Plante à cette activité de perfectionnement au montant de 316,00\$ plus taxes chacun, de plus le conseil autorise la fermeture du bureau municipal le 16 octobre.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

209-10-19

PROTOCOLE DE DÉPLOIEMENT DES RESSOURCES POUR L'ENTENTE HORS RÉSEAU.

Considérant qu'une entente d'entraide impliquant les interventions d'urgence hors du réseau routier a été signé avec le Service Incendie de Saint-Alexis-des-Monts;

Il est proposé par Madame la conseillère Doris Jetté appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont autorise le Service Incendie de Sainte-Angèle-de-Prémont à intervenir en support avec le Service Incendie de Saint-Alexis-des-Monts impliquant les interventions d'urgence hors du réseau routier sur le territoire de Sainte-Angèle-de-Prémont. Qu'une copie conforme de cette présente résolution soit envoyée à M. Alain Beauséjour du Groupe CLR, M. Pierre-Edouard Houde et à la municipalité de Saint-Alexis-des-Monts.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

210-10-19

RENCONTRE RÉGIONALE AVEC LES ÉLUS ET DIRIGEANTS MUNICIPAUX.

Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part prend connaissance de l'invitation de la rencontre régionale avec les élus et dirigeant municipaux de la Sureté du Québec du 15 octobre 2019. D'autre part, Denis Bergeron et Isabelle Plante assisteront à la rencontre.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

211-10-19

RÉSOLUTION RELATIVE À LA CONSTITUTION D'UN COMITÉ MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE.

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile (L. R. Q., c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à la source de sinistres;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

ATTENDU QUE le conseil municipal voit l'importance de planifier la sécurité civile sur son territoire afin :

- de mieux connaître les risques qui y sont présents, d'éliminer ou de réduire les probabilités d'occurrence des aléas et d'atténuer leurs effets potentiels sur le milieu;
- de se préparer à faire face aux sinistres et de réunir les conditions qui permettront de limiter au minimum les conséquences néfastes de ceux-ci;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont désire, en priorité, doter la municipalité d'une préparation lui permettant de répondre à tout type de sinistre pouvant survenir sur son territoire;

ATTENDU QUE les mesures de préparation aux sinistres qui seront mises en place devront être consignées dans un plan de sécurité civile;

ATTENDU QUE la mise en place de mesures de préparation aux sinistres ainsi que l'élaboration d'un plan de sécurité civile nécessitent la participation de plusieurs services de la municipalité, notamment le service incendie, les travaux publics et l'administration;

ATTENDU QUE cette préparation et que ce plan doivent être maintenus opérationnels et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

Pour ces motifs, il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight, appuyé par Madame la conseillère Doris Jetté et unanimement résolu :

QUE soit créé un comité municipal de sécurité civile;

QUE les personnes suivantes soient désignées membres du comité municipal de sécurité civile de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont;

- Jean Charland, coordonnateur municipal de la sécurité civile;
- Georges Lysight, conseiller municipal;
- Isabelle Plante, citoyenne;
- Jean Charland, représentant de l'administration;
- Denis Bergeron, représentant du service incendie;
- Claude Lessard, représentant des travaux publics;
- Service de police;
- Louis Grenier, président de la FADOQ;

QUE ce comité municipal de sécurité civile soit mandaté afin :

- d'entreprendre une démarche de planification de la sécurité civile et de mener celle-ci de façon continue;
- d'assurer la mise en place de mesures de préparation aux sinistres;
- d'élaborer, en concertation avec les différents services municipaux, le plan de sécurité civile de la municipalité;
- d'élaborer une procédure de mise à jour et de révision du plan de sécurité civile;
- de proposer des moyens pour informer la population au sujet des consignes de sécurité à suivre lors de sinistres;
- d'élaborer un programme de formation consacré à la sécurité civile et d'assurer son suivi;
- d'élaborer un programme d'exercices et d'assurer sa mise en œuvre;
- d'évaluer les ressources nécessaires pour rendre les mesures de préparation aux sinistres fonctionnelles et de proposer des moyens permettant de combler les besoins additionnels;
- de préparer un bilan annuel de l'évolution de la sécurité civile sur le territoire de la municipalité.

Cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant le comité municipal de sécurité civile de la municipalité.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

212-10-19

RÉSOLUTION MUNICIPALE RELATIVE À LA NOMINATION D'UN RESPONSABLE DE LA PRÉPARATION AUX SINISTRES.

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origines naturelle et anthropique pouvant être à la source de sinistres;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

ATTENDU QUE le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont désire doter la municipalité d'une préparation lui permettant de répondre à tout type de sinistre pouvant survenir sur son territoire;

ATTENDU QUE les mesures de préparation aux sinistres qui seront mises en place devront être consignées dans un plan de sécurité civile;

ATTENDU QUE la mise en place de mesures de préparation aux sinistres ainsi que l'élaboration d'un plan de sécurité civile nécessitent la participation de plusieurs services de la municipalité, notamment ceux de sécurité incendie, des travaux publics et de l'administration;

ATTENDU QUE cette préparation et que ce plan doivent être maintenus opérationnels et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal.

Pour ces motifs, il est proposé par Madame la conseillère Doris Jetté, appuyé par Monsieur le conseiller Georges Lysight et unanimement résolu :

QUE Barbara Paillé soit nommée responsable de l'établissement des mesures de préparation aux sinistres et de l'élaboration du plan de sécurité civile de la municipalité;

QUE ce responsable soit mandaté afin :

- d'assurer la mise en place de mesures de préparation aux sinistres;
- d'élaborer, en concertation avec les différents services de la municipalité, le plan de sécurité civile de la municipalité;
- d'élaborer une procédure de mise à jour et de révision du plan de sécurité civile;
- de proposer des moyens pour informer la population au sujet des consignes de sécurité à suivre lors de sinistres;
- d'assurer le suivi des besoins en matière de formation et d'exercices;
- d'évaluer les ressources nécessaires pour rendre les mesures de préparation aux sinistres fonctionnelles et de proposer des moyens permettant de combler les besoins additionnels;
- de préparer un bilan annuel de l'évolution de la sécurité civile sur le territoire de la municipalité;

QUE les divers services municipaux concernés et que les ressources nécessaires soient mis à la disposition de ce responsable pour qu'il puisse mener à bien ses mandats.

Cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant le responsable de l'établissement des mesures de préparation aux sinistres et de l'élaboration du plan de sécurité civile de la municipalité.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

213-10-19

RÉSOLUTION CONSTITUANT L'ORGANISATION
MUNICIPALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE.

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile, la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à la source de sinistres;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

Pour ces motifs, il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Bergeron, appuyé par Madame la conseillère Doris Jetté, et unanimement résolu:

QU'une organisation municipale de la sécurité civile soit créée afin de coordonner les ressources et les mesures déployées au moment et à la suite des sinistres et d'assurer la concertation des intervenants;

QUE les personnes suivantes soient désignées membres de l'organisation municipale de la sécurité civile et qu'elles occupent les fonctions décrites ci-dessous :

| FONCTION | NOM |
|--|---------------------|
| Coordonnateur municipal de la sécurité civile : | Jean Charland |
| Coordonnateur municipal de la sécurité civile substitut : | Isabelle Plante |
| Responsable de la mission <i>Administration</i> : | Jean Charland |
| Responsable substitut de la mission <i>Administration</i> : | Isabelle Plante |
| Responsable de la mission <i>Communication</i> : | Barbara Paillé |
| Responsable substitut de la mission <i>Communication</i> : | Denis Bergeron |
| Responsable de la mission <i>Secours aux personnes et protection des biens</i> : | Service incendie |
| Responsable substitut de la mission <i>Secours aux personnes et protection des biens</i> : | Sûreté du Québec |
| Responsable de la mission <i>Services aux personnes sinistrées</i> : | Personnel municipal |
| Responsable substitut de la mission <i>Services aux personnes sinistrées</i> : | Croix-Rouge |
| Responsable de la mission <i>Services techniques</i> : | Claude Lessard |
| Responsable substitut de la mission <i>Services techniques</i> : | Denis Bergeron |
| Responsable de la mission <i>Transport</i> : | Denis Bergeron |
| Responsable substitut de la mission <i>Transport</i> : | Claude Lessard |

Cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant l'organisation municipale de sécurité civile de la municipalité.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

TRANSPORT/VOIRIE

214-10-19

DÉPANNEUR 350 : LUMIÈRE DE RUE.

Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance du contre-rendu du directeur général à propos de la lumière de rue demandé par le Dépanneur 350.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

URBANISME

215-10-19

ADOPTION DU SECOND RÈGLEMENT DE ZONAGE.

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur sur le territoire de la MRC de Maskinongé depuis le 12 novembre 2008;

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Maskinongé a depuis été modifié, notamment par les règlements numéros 252-17, 253-17, 254-17, 261-18, 263-18 et 267-19;

ATTENDU QUE les municipalités de la MRC de Maskinongé doivent, selon les dispositions de l'article 58 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q, Chap. A-19.1)*, modifier leurs plans et règlements d'urbanisme, afin de les rendre conformes au schéma d'aménagement et de développement révisé et modifié de la MRC;

ATTENDU QUE le conseil municipal entend modifier son règlement de zonage pour le rendre conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC;

ATTENDU QU'un avis de motion avec dispense de lecture du présent règlement a été donné conformément à la loi lors de la séance du 3 septembre 2019;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement a été adopté par la résolution numéro 182-09-19 lors de la séance du 3 septembre 2019;

ATTENDU QU'en vertu des dispositions des articles 123 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q, Chap. A-19.1)*, le Conseil municipal a tenu une assemblée publique de consultation le 2 octobre 2019, au cours de laquelle le premier projet de règlement a été présenté et discuté avec la population;

ATTENDU QU'aucune demande de modification du premier projet de règlement n'a été formulé par la population;

ATTENDU QUE des corrections ont été apportées aux articles 8, 9, 14, 15, 16 et 23 puisque des coquilles se sont glissées dans le premier projet de règlement et qu'il y a lieu de les corriger pour le second projet de règlement;

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire d'adopter le présent second projet de règlement.

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Bergeron, appuyé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard, et résolu que le second projet de règlement numéro 291-19 modifiant le règlement de zonage numéro 276-16, soit adopté. De plus, le directeur général et secrétaire trésorier dépose à la table du conseil les plans 2A, 2B, 3 et 4 ainsi que les grilles de spécification avec le second projet de règlement de zonage 291-19.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

ENVIRONNEMENT

216-10-19

SOUSSION POUR LES COMPTEURS D'EAU.

Considérant que la municipalité doit faire installer 32 compteurs d'eau;

Considérant que la municipalité a reçu deux soumissions soit :

- Compteurs d'eau du Québec
- Les compteurs Lecompte

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance des soumissions pour 32 compteurs d'eau et accepte la soumission la plus basse de Compteurs d'eau du Québec au montant de 18 670,79 \$ taxes incluses.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

217-10-19

RÉGIE D'AQUEDUC : ADOPTION DU BUDGET 2020.

Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance du budget adopté par la Régie d'Aqueduc de Grand Pré se chiffrant

à 1 571 500\$ pour l'année 2020. D'autre part, le Conseil adopte le budget pour l'année 2020 tel que déposé par la Régie d'Aqueduc de Grand Pré.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

218-10-19 **OBVRLY : RÉSULTAT PRÉLIMINAIRE DES RELEVÉS SANITAIRES.**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance du résultat préliminaire des relevés sanitaires et accepte le dépôt du résultat de l'OBVRLY.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

219-10-19 **EMBAUCHE D'UNE PERSONNE RESPONSABLE DU TRAITEMENT DES EAUX USÉES.**

Considérant que M. Claude Lessard désire diminuer ses heures de travail à 25 heures par semaine;

Considérant que M. Lessard ne veut plus s'occuper du traitement des eaux usées;

Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont mandate le directeur général à s'informer auprès des autres municipalités pour une entente de service.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

LOISIRS, CULTURE ET POLITIQUE FAMILIALE

220-10-19 **FÊTE AU VILLAGE : BILAN.**

Il est proposé par Madame la conseillère Doris Jetté appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part prend connaissance du bilan de la Fête au Village organisé par Mikael, Paméla et Samanta Boucher. D'autre part, le conseil accepte le dépôt du bilan.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

221-10-19 **RÉSEAU BIBLIO : RÉINSCRIPTION ANNUELLE DES MEMBRES.**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont reporte le présent point à la séance de novembre.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

222-10-19 **SÉBASTIEN ROCHEFORT : CONSULTATION PUBLIQUE MUNICIPALE.**

Considérant que la MRC de Maskinongé ainsi que les municipalités participantes aux processus de mise à jour de la Politique Familles-Ainés, doit adopter par voie de résolution une invitation à une consultation publique;

Considérant que les responsables des questions familles-ainés, RQFA s'entendent sur la méthode de consultation à mettre en place à savoir :

- Un sondage codéveloppé disponible en deux versions, web et papier.
- Des groupes de discussions pour rejoindre spécifiquement la population.
- Une consultation publique pour chacune des municipalités participantes.

Considérant que chaque municipalité participante au processus s'engage à diffuser un communiqué pour annoncer qu'elle procèdera à une consultation auprès de sa population sur son projet de mise à jour et de son plan d'action;

Considérant que les RQFA s'entendent pour utiliser un DOODLE afin de déterminer la date des consultations pour éviter le dédoublement. Que les RQFA déterminent que les municipalités auront accès à deux places horaires, soit 8 disponibilités aux printemps 2019 et 8 disponibilités en automne 2019;

Considérant que le communiqué devra contenir les éléments suivants :

- Le lieu;
- La date et le contexte;
- L'heure de début et de fin;
- Le logo du ministère de la Famille;

Considérant que la méthode de consultation servira à identifier les besoins spécifiques de la population;

Considérant que chaque municipalité participante recevra un rapport final de consultation publique, à la fin du processus de mise à jour;

Il est proposé par Madame la conseillère Doris Jetté et appuyé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard de tenir la consultation publique le 23 octobre 2019 et de faire connaître ce choix à la population par des moyens adaptés et dans un délai raisonnable.

D'en informer le coordonnateur de la démarche en lui transmettant la résolution et en l'invitant à animer cette rencontre et à répondre au sondage DOODLE-consultation municipale.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRES NOUVELLES

223-10-19 RAPPORT DE LA REPRÉSENTANTE DE LA RÉGIE D'AQUEDUC.

Madame la mairesse Barbara Paillé et représentante de la Régie d'Aqueduc nous fait un rapport verbal sur les activités de la Régie d'Aqueduc.

224-10-19 NOËL DU PAUVRE : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE.

Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance de la demande financière pour le Noël du Pauvre. D'autre part, le Conseil versera la somme de 200\$ pour l'événement.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

PÉRIODE DE QUESTIONS

225-10-19 CLÔTURE DE LA SÉANCE.

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu de clore la présente séance à 19h45.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

MAIRESSE

DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je, Barbara Paillé, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES

Je soussigné, Jean Charland, secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont possède les fonds disponibles ou les possédera en temps opportun, pour couvrir les dépenses projetées ou engagées lors de la séance du 7 octobre 2019.

JEAN CHARLAND, G.M.A.

DIRECTEUR GÉNÉRAL & SECRÉTAIRE-TRÉSORIER